



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Arménie

Question écrite n° 67052

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'aggravation de la situation dramatique à laquelle est confrontée la population arménienne. Les voies d'accès sont aujourd'hui coupées. Les approvisionnements en gaz, électricité, carburants, ne sont plus assurés. Le pain, rationné, manque. Dans ce pays où la température descend en hiver à - 20°C, le chauffage est pratiquement inexistant. Faute d'énergie, les usines sont fermées, de même que les écoles. À ces conditions de vie s'ajoute l'horreur de la guerre : celle qui sevit au Caucase et toucherait désormais les régions frontalières de l'Arménie ; celle du Haut-Karabakh avec ses devastations. Il apparaît aujourd'hui vital que la France use de son autorité pour tenter d'obtenir des pays limitrophes la libre circulation des biens et des personnes. Il lui demande quelles démarches la France compte entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage la profonde préoccupation qu'exprime l'honorable parlementaire quant à la situation difficile que connaît aujourd'hui le peuple arménien, auquel nous lie une amitié séculaire. Depuis le 7 décembre, date de l'appel solennel lancé par le président Ter Petrossian à la communauté internationale, notre pays s'est trouvé au premier rang de la solidarité active avec l'Arménie. Des démarches diplomatiques ont été menées auprès de l'Azerbaïdjan pour le libre passage de l'aide humanitaire à l'Arménie, qui ont reçu une réponse favorable du président Eltchibey. Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a écrit à ses collègues du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, en vue de faciliter la fourniture du gaz. Il est intervenu aussi auprès de M Chevardnadze pour que la Géorgie tache d'assurer le libre passage des biens destinés à l'Arménie, malgré la crise intérieure qu'elle connaît. Notre effort diplomatique s'est tourné vers la Turquie, notamment à l'occasion de la visite privée du Président de la République dans ce pays, à la fin décembre, où il a rappelé le prix que la France attache au rétablissement des communications normales avec la République d'Arménie à travers le territoire turc. La France a pris l'initiative d'une démarche communautaire auprès des autorités d'Ankara, qui ont pu constater que nos préoccupations humanitaires étaient partagées par les autres États européens. Le gouvernement turc a accédé en principe à notre demande, en insistant sur le caractère humanitaire des biens qui transiteraient à travers son territoire. Toutes garanties lui ont été données à ce sujet. Un train est donc en voie d'affrètement vers l'Arménie, qui transportera d'importantes quantités de denrées alimentaires. De même, la fourniture de fuel lourd destinée aux centrales électriques arméniennes est en cours d'étude, malgré les importants obstacles techniques à une telle opération. Enfin, sans attendre, le gouvernement français a fait parvenir à Erevan, en liaison avec les associations arméniennes, plusieurs chargements aériens, qui doivent parer aux besoins les plus criants. Ces rotations seront poursuivies, en tant que de besoin. Dans le même temps, notre pays s'attache à contribuer au règlement pacifique de la crise du Haut-Karabakh dans le cadre de la CSCE. Des réunions préparatoires à une conférence internationale, proposée par la France, qui se tiendrait à Minsk, doivent reprendre à la fin du mois de février. Elles représentent, avec le soutien de l'ONU, la meilleure perspective d'une solution négociée. Enfin, désireux de fournir un cadre solide aux relations multiples qui se tissent aujourd'hui entre la France et l'Arménie, notre pays a proposé au gouvernement arménien de

signer prochainement un traite d'amitie et de cooperation entre nos deux pays, qui marque notre souhait de promouvoir activement le retour de l'Armenie dans les relations internationales.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67052

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1993, page 449